



SCI familiale donation de part du vivant

Par paulo9571

Bonjour,

Mon épouse et moi avons constitué une SCI familiale à 50/50 dont le seul capital est notre habitation principale.

Nous souhaitons faire des donations de part à nos deux enfants à part égales.

Quelle est la meilleure formule actuellement, tant sur le plan pratique que sur le plan financier.

il y a longtemps le notaire nous en avait parlé, j'aimerais faire le point actualiser avant de le contacter de nouveau.

Merci